

Régénération naturelle dirigée en faveur du Chêne liège

SITE NATURA 2000 « MASSIF DES ALBÈRES »



photo Flora DESRIAUX

UN ÉLU VOUS EN PARLE



Grâce à l'inscription du Massif des Albères au réseau de sites Natura 2000, des aides sont possibles pour les propriétaires désireux de maintenir ou restaurer la biodiversité du Massif dans un bon état de conservation. Cela permet d'impliquer la population locale dans la préservation du territoire et de faire vivre certains secteurs laissés à l'abandon. Le processus administratif est certes un peu complexe, mais la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille, animatrice du site, est là pour accompagner les propriétaires dans leur démarche. Les nombreux dossiers en cours montrent aujourd'hui l'intérêt de la population pour préserver cet environnement remarquable.



Pierre AYLAGAS, Président du Comité de pilotage du site Massif des Albères

L'ACTION

/ Préservation de 2 ha de suberaie par un propriétaire volontaire dans le cadre d'un **contrat Natura 2000 forestier**

/ Réalisation de **travaux de débroussaillage et d'éclaircie**

/ D'ici 2014 : Repérage de la régénération en vue d'un détourage et d'une taille de formation.

/ Contrat financé à 45% par l'Etat et à 55% par l'Europe.

/ **Implication de la population locale** dans la gestion du milieu naturel et **partenariat avec une entreprise locale** : « À fleur de liège ».



Gestionnaire porteur de l'action :

Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille

<http://www.cc-alberes-cote-vermeille.fr>